Dépôt : M. Gusty Graas

Luxembourg, le 27 février 2024

## RÉSOLUTION

La Chambre des Député-e-s :

- Profondément préoccupée par la mort d'Alexei Navalny le 16 février 2024 dans une prison russe située à l'intérieur du cercle polaire arctique ;
- Considérant qu’Alexei Navalny fut, pendant des années, le principal opposant au régime de Vladimir Poutine, et s'engagea pour la liberté et la démocratie en Russie ;
- Considérant que la Fédération de Russie réprime toute forme d’opposition, par des mesures coercitives, en particulier l'emprisonnement, envers les opposants au régime ;
- Considérant que l'emprisonnement d'Alexei Navalny a dû précipiter sa mort soit en raison des conditions inhumaines et extrêmes, soit à cause d'un acte criminel direct ;
- Rappelant qu'en août 2020, Alexei Navalny a été empoisonné au moyen de l'agent neurotoxique Novichok par les services secrets russes ;
- Demande la mise en place d'une commission d'enquête afin de déterminer les circonstances exactes de la mort d'Alexei Navalny ;
- Condamne les conditions d'emprisonnement inhumaines ayant précipité la mort d'Alexei Navalny ;
- Condamne sans réserve la répression brutale du régime russe contre l'opposition politique ;
- Condamne toute atteinte aux principes démocratiques en Russie ;
- Exprime sa solidarité avec tous les prisonniers politiques actuellement détenus en Russie et exige leur libération.


